



Synthèse de la note sur la répartition régionale de l'investissement au titre de l'année 2019

L'effort de l'investissement public est considéré comme un levier indispensable dans la concrétisation du modèle de développement économique et social du pays. Ces dernières années, cet effort s'est traduit par un accroissement continu des marges budgétaires dégagées au profit de l'investissement public qui est passé de 135 MMDH en 2009 à 195 MMDH en 2018, soit une augmentation de plus de 44,4%. Cela confirme bien son rôle crucial dans la croissance économique de notre pays, et dans le développement des différents secteurs générateurs de richesse et d'emploi, notamment au niveau régional. La quatrième édition de la note sur la répartition régionale de l'investissement qui accompagne la Loi de Finances de l'année 2019, illustre bien cet effort. Elle s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle approche de gestion des investissements publics. Cette note est structurée autour de cinq principaux axes; à savoir:

Le premier axe est consacré à l'analyse de la structure et de l'évolution de l'investissement public, en tant que choix stratégique et volontaire de l'Etat. Dans ce sens, le Gouvernement a consenti un effort important en matière d'investissement public, à travers l'optimisation des recettes publiques et la maîtrise du train de vie de l'Etat. En effet, le montant global des investissements publics (tous supports budgétaires confondus : Budget de l'Etat, des Etablissements et des Entreprises Publics (EEP) et des Collectivités Territoriales (CT), a enregistré un accroissement de l'ordre de 16,5% entre 2011 et 2019 en passant à 195 MMDH.

En parallèle avec cet effort budgétaire, le Gouvernement n'a cessé d'accorder une attention particulière à l'accélération du rythme d'exécution de l'investissement public, tout en veillant à sa répartition régionale de manière à garantir un développement intégré et équilibré des différentes régions du Royaume. A titre d'exemple, le taux d'exécution des crédits d'investissements imputés au budget général a augmenté progressivement sur la période s'étalant entre 2013 et 2017, en passant de 62,43% à 78,99%, soit une amélioration de près de 17 points. En particulier, ce trend positif a été essentiellement réalisé suite à l'entrée en vigueur des dispositions de la nouvelle LOF en matière de promotion de la gestion publique, notamment l'approche de performance et le plafonnement des reports à 30% des crédits de paiement ouverts au titre du budget d'investissement. Ainsi, le taux de reports, par rapport aux crédits ouverts, n'a cessé de s'améliorer pour passer de 84% en 2013 (en tenant compte du gel de 15 MMDH des crédits de paiement), à 36% en 2017, soit une diminution annuelle moyenne de 19%.

Pour le cas des investissements publics portés par les EEP, les réalisations ont atteint 61,286 MMDH en 2017, avec un taux d'exécution de 60%. Quant aux projets portés par les CT, ils ont enregistré un taux d'exécution de 97% en 2017 avec une enveloppe budgétaire de 15,55 MMDH, contre 91% en 2013 avec une enveloppe de 10,97 MMDH, soit une augmentation de 6 points.

Le second axe, met en exergue le rôle de l'investissement public au service d'un équilibre territorial et social. En effet, le Gouvernement a déployé des efforts considérables en matière de réduction des disparités spatiales et sociales, et ce à travers une approche alliant convergence et conciliation entre les différentes politiques publiques.

Sur le plan social, il s'agit principalement des projets visant l'amélioration continue de l'accès de la population aux services de base (routes, santé, éducation, eau, électricité, ...), notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales (PRDTS) et de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH). A titre d'illustration, les crédits mobilisés pour le PRDTS au titre de l'année 2018 se sont élevés à 3.121 MDH, dont 76% des crédits destinés aux projets de désenclavement (58% sont réservés à la construction des routes et des pistes rurales et aux travaux d'entretien et de réhabilitation des routes rurales), 19% destinés au secteur de l'éducation et 6% au secteur de la santé.

Sur le plan économique, ces efforts se sont traduits par le renforcement des infrastructures d'interconnexion régionale, notamment la poursuite des programmes des routes et des autoroutes, l'extension du réseau ferroviaire, la poursuite des travaux de l'élargissement et de la mise à niveau des infrastructures portuaires, l'amélioration des infrastructures aéroportuaires et la construction des barrages, ainsi que par la réalisation des grands projets structurants inscrits dans le cadre des stratégies sectorielles d'envergure (Plan Maroc Vert, Energies renouvelables, ...). A ce propos, on peut citer les réalisations suivantes :

- Connexion de 60% de la population par le réseau autoroutier national qui compte un linéaire de 1.773 Km;
- Mise en service du Train à Grande Vitesse Tanger-Casablanca d'un coût estimatif de 20 MMDH;
- Poursuite des travaux de construction du port Nador West Med d'un coût estimatif de 10 MMDH;
- Inauguration par SM le Roi du nouvel aéroport de Fès avec une capacité de 2,5 millions de passagers et un investissement de 471 MDH ;
- Poursuite de la mise en œuvre des programmes du Plan Maroc Vert (Projets Pilier II, Economie d'eau, Extension de l'irrigation, Promotion du partenariat public privé en irrigation, Programme de petite et moyenne hydraulique et Programme d'aménagement et d'amélioration des parcours) ;
- Poursuite de la deuxième et la troisième tranche du Complexe Solaire NOOR Ouarzazate (350 MW) qui prévoit la création de 200 emplois avec un investissement de 16.398 MDH.

Le troisième axe traite l'émergence de la région comme acteur principal dans le développement des territoires. L'objectif étant d'améliorer l'attractivité socio-économique de l'ensemble des régions, moyennant la concrétisation de leurs programmes de développement régionaux (PDR) et la mise en œuvre des plans intégrés de développement urbain des villes, à savoir : Casablanca, Rabat, Tanger, Tétouan, Salé, Marrakech, Kenitra et Al Hoceima. Aussi, le Nouveau Modèle de Développement des Provinces du Sud ayant fait l'objet de conventions cadres signées devant Sa Majesté le Roi à Laâyoune en novembre 2015, puis à Dakhla en février 2016, pour une enveloppe budgétaire globale d'environ 80 MMDH, constitue un exemple concret de la régionalisation avancée.

Par ailleurs, et en termes d'impact, la poursuite des réformes structurelles engagées par le Maroc a permis de réaliser un rythme de croissance économique soutenu sur deux décennies grâce, notamment aux différentes stratégies sectorielles et transverses ayant favorisé la modernisation progressive du système productif national, et son positionnement de plus en plus confirmé dans les chaînes de valeurs mondiales. Cependant, cette dynamique de croissance a été portée par des rythmes de croissance différenciés au niveau des régions, avec une étendue spatiale de son intensité s'étalant de façon ascendante des régions centrales vers les régions périphériques.

Le quatrième et dernier axe de la note sur la répartition régionale de l'investissement porte sur les perspectives d'amélioration de la gestion de l'investissement public, pour accroître son efficacité et son impact au niveau régional d'une manière équilibrée. A cet égard, une nouvelle réforme de gestion des projets d'investissements est en cours d'implantation. Elle vise l'adoption d'un cadre procédural unifié de gestion des investissements publics, tout au long du cycle de vie du projet (identification, évaluation ex-ante, priorisation, programmation, suivi d'exécution et évaluation ex-post), et prévoit la mise en place des outils de gestion (système d'information, guides, textes juridiques...) pour la bonne gouvernance des investissements. L'objectif étant de répondre aux impératifs d'une gestion efficace et efficiente des projets proposés au financement public, ce qui favorisera in fine la sélection des projets présentant les meilleurs rendements sociaux et économiques. Cela, moyennant une évaluation préalable qui permettra à la fois de mesurer l'impact socioéconomique des projets proposés, et de les hiérarchiser en fonction de leur soutenabilité financière et de leur rentabilité socio-économique au niveau régional.